



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 49

Séance du vendredi 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	06
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 30 juin 2024

Date d'exécution : 07 juillet 2024

Date d'affichage : 25 juillet 2024

OBJET : RÉNOVATION DU PARC INFORMATIQUE DES SERVICES ADMINISTRATIFS - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le président rappelle que par délibération N° 2024-38 en date du 14 juin 2024, le conseil municipal approuvait le principe de l'acquisition de nouveaux matériels informatiques destinés à équiper les services administratifs de la commune pour un coût hors taxe estimé à 6 045,00 € et approuvait le plan de financement de l'opération qui s'établissait comme suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	60%	3 627,00 €
Commune	40%	2 418,00 €
TOTAL		6 045,00 €

Il indique que compte tenu de l'évolution du solde disponible de la Dotation quinquennale 2020/2024, le montant de la dépense subventionnable initialement prévu doit être réduit à 2 745,00 €

Il propose donc au conseil municipal d'acter la réduction de la dépense subventionnable du projet « Rénovation parc informatique des service administratifs » et d'approuver un nouveau plan de financement qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	60%	1 647,00 €
Commune	40%	1 098,00 €
TOTAL		2 745,00 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la réduction de la dépense subventionnable du projet « Rénovation parc informatique des service administratifs » qui a été adopté par délibération N° 2024-38 en date du 14 juin 2024 ;

Approuve le nouveau plan de financement de l'opération qui s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
Collectivité de Corse	60%	1 647,00 €
Commune	40%	1 098,00 €
TOTAL		2 745,00 €

Délibération n° 2024 – 49 : Informatique des services administratifs - Modification du plan de financement

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	X				 Martin GIULY
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 J. François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 J. Claude FRANCESCHI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI